

La population de la Province de Québec, en général, comprend l'importance d'un recensement. Elle sait qu'un recensement ne signifie pas l'imposition de nouvelles taxes ou l'enrôlement militaire de ses enfants.

C'est pourquoi, il est inutile de s'attarder sur ce point, et de dissiper des préjugés qui n'existent plus au sein de notre population. Nous sommes convaincu qu'elle recevra les recenseurs avec politesse et bienveillance, et qu'elle facilitera leur tâche, en leur donnant tous les renseignements voulus. D'ailleurs, son clergé ne manque jamais, chaque fois qu'il y a lieu, de lui rappeler ses devoirs civiques comme ses devoirs de religion.

Le point sur lequel nous désirons appeler l'attention de nos compatriotes, c'est leur position particulière au sein de la Confédération, les soupçons, les méfiances, dont ils sont l'objet, les accusations injustes auxquelles ils sont sans cesse en butte. Ne l'oublions jamais, nous vivons entourés d'éléments en partie hostiles, qui nous connaissent mal et ne cherchent guère à nous connaître sous un meilleur jour. C'est pourquoi démontrons la marche ascendante de la Province de Québec durant la dernière décade sous tous les rapports. Les chiffres et les faits sont la meilleure réponse à ceux qui l'aimeraient, si elle n'était française et catholique.

En premier lieu, que pas un seul membre de la famille canadienne française ne soit omis. Le chiffre de la natalité d'un peuple est une preuve de sa moralité et de sa vitalité. Les berceaux presque toujours vides préparent le cercueil d'une nationalité. De plus, n'oublions pas que la représentation aux Communes fédérales est basée sur le chiffre de la population de la Province de Québec. Si notre force numérique n'augmente pas dans la même proportion que celle des autres provinces, notre influence politique diminue dans la même proportion.

Il peut arriver quelquefois que les chefs de famille donnent comme ayant définitivement laissé le pays, ou plutôt notre Province, des membres de la famille qui sont aux Etats-Unis ou dans les autres parties du Canada, mais n'ont pas signifié leur intention de ne jamais revenir dans la Province de Québec. C'est un tort réel que l'on doit éviter avec soin.

En second lieu, que tous ceux qui savent écrire et lire, ne manquent pas de le déclarer. Il suffit de savoir signer son nom pour avoir le droit de faire cette déclaration. De même, il suffit